



- DOSSIER DE CANDIDATURES - MARCHÉ DE NOËL DE CLISSON 2026

Week-end n°1 : 12 et 13 décembre 2026

Week-end n°2 : 19 et 20 décembre 2026

Date limite pour candidater : Dimanche 14 juin inclus

1 - APPEL À CANDIDATURES

La Ville de Clisson organise et finance le marché de Noël de Clisson avec l'accompagnement partenarial de l'entreprise «Jolies Villes».

Important : Votre candidature sera valide à réception de votre dossier complet et signé avant le dimanche 14 juin inclus. Ce dossier de candidature et les pièces jointes demandées sont à envoyer uniquement par courriel avant le dimanche 14 juin 2026 inclus, à l'adresse suivante : chloe@joliesvilles.com

Les candidatures sont traitées par ordre d'arrivée.

Vous serez informé(e) par courriel au courant du mois de juillet du résultat de l'appel à candidature. En cas de réponse favorable, il vous appartiendra de régler votre emplacement selon les modalités fixées dans le point 4.A, ce qui validera définitivement votre participation.

A - IDENTITÉ DE L'EXPOSANT

Nom de l'entreprise :

Adresse postale de l'entreprise :

N° SIRET :

Nom et prénom :

E-mail :

Téléphone :

Instagram :

B - DÉTAILS DE L'ÉVÈNEMENT

Marché de Noël 2026 à Clisson

Lieux de l'évènement : sous les Halles, place du Minage et Square Mathurin Crucy

-> Week-end n°1 : samedi 12 et dimanche 13 décembre 2026

-> Week-end n°2 : samedi 19 et dimanche 20 décembre 2026

Horaires : samedi : 10h-20h et dimanche : 10h-19h

Bar, restauration sur place, animations (le programme sera détaillé prochainement)

C - LE TARIF INCLUT

L'organisation et la gestion complète par la ville de Clisson et l'entreprise prestataire « Jolies Villes ».

- La communication avec les affiches/flyers, la communication sur l'évènement et la présentation détaillée des exposants : relayée sur l'ensemble des réseaux sociaux de la ville de Clisson et de l'entreprise « Jolies Villes » ainsi que dans la presse locale sur le territoire concerné.
- Le lieu, la logistique, le matériel mis à disposition, les agents de sécurité, l'équipe technique et votre espace individuel.

D - ENGAGEMENT DE CHAQUE EXPOSANT

- Respecter les limites de son emplacement (se référer au marquage au sol) pour ne pénaliser personne. (L'intégralité de votre mobilier et de vos produits doivent tenir à l'intérieur de la surface de votre emplacement.)
- Si vous avez des besoins spécifiques, merci de nous prévenir rapidement afin de s'organiser dans les temps et de pouvoir y répondre au mieux.

E - VENTES

- Les paiements se font sur chaque stand : PAS de paiement centralisé.
- Les exposants sont libres d'accepter tous les moyens de paiements (chèque, espèce, ou terminal bancaire CB) à leur convenance.
- Aucune commission sur les ventes réalisées ne sera prélevée par les organisateurs.

F - MOBILIER ET EMPLACEMENT

- Les emplacements proposés sont sous les halles de Clisson, sur la place du Minage ou au Square Mathurin Crucy en extérieur abrité soit par les halles ou soit par des barnums installés au préalable, nous demandons à chaque créateur de venir avec son propre matériel (table, chaise). Il sera possible à la suite de la sélection de pouvoir louer en supplément du mobilier.
- Les dimensions de vos emplacements seront formalisées par un marquage au sol : merci de ne pas déborder pour le respect et la bonne installation de chaque exposant. L'emplacement est de 3x2m sous les halles et de 3x3m en extérieur avec barnum (merci de bien vérifier que vos tables ne dépassent pas cette longueur).

2 - EMPLACEMENTS SOUHAITÉS ET CONDITIONS TARIFAIRES

(merci de cocher le ou les emplacements que vous souhaiteriez)

- EMPLACEMENT CRÉATEURS/PRODUCTEURS (3mx3m)
AVEC BARNUM FOURNI pour le week-end n°1
Square Mathurin Crucy (en bas du château) - 190€ HT (228€ TTC)
- EMPLACEMENT CRÉATEURS/PRODUCTEURS (3mx3m)
AVEC BARNUM FOURNI pour le week-end n°2
Square Mathurin Crucy (en bas du château) - 190€ HT (228€ TTC)
- EMPLACEMENT CRÉATEURS/PRODUCTEURS (3mx2m de profondeur)
pour le week-end n°1 - Sous les halles de Clisson - 200€ HT (240€ TTC)
- EMPLACEMENT CRÉATEURS/PRODUCTEURS (3mx2m de profondeur)
pour le week-end n°2 - Sous les halles de Clisson - 200€ HT (240€ TTC)
- EMPLACEMENT RESTAURATION - pour le week-end n°1
Place du Minage ou Square Mathurin Crucy - 250€ HT (300€ TTC)
Merci de préciser les mesures de votre foodtruck ou si vous avez besoin d'un barnum :
- EMPLACEMENT RESTAURATION - pour le week-end n°2
Place du Minage ou Square Mathurin Crucy - 250€ HT (300€ TTC)
Merci de préciser les mesures de votre foodtruck ou si vous avez besoin d'un barnum :

3 - DOCUMENTS À TRANSMETTRE impérativement

- 2/3 photos de votre stand et/ou de vos créations (pas de pdf, merci de nous transmettre des photos de qualité, elles seront utilisées pour la communication de l'évènement et la sélection)
- Texte de présentation de votre activité
- Attestation d'assurance professionnelle (non obligatoire mais fortement recommandée)

Notice spécifique pour les emplacements restauration :

- Descriptif et préparation des produits vendus (préparation minute, confection préalable...)
- Nombre de personnes mobilisées dans le foodtruck
- Dimensions souhaitées du foodtruck
- Puissance électrique nécessaire et type de prise

Cette présentation et les photographies envoyées seront utilisées pour communiquer sur votre marque sur les réseaux sociaux dans le cadre de l'édition programmée avant l'évènement. Elles ne seront pas utilisées après l'évènement. Elles servent aussi à la sélection de votre candidature ou non pour cette édition. Merci d'y prêter la plus grande attention afin que les photographies transmises soient de qualité. Nous comptons sur vous pour relayer la communication et taguer la @villedeclisson et @joliesvilles dans vos posts sur vos différents réseaux sociaux et supports de communication, pour plus de visibilité.

4 - CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

A - Règlement

Après réception du courriel transmis par Jolies Villes confirmant votre sélection, une facture accompagnée d'un RIB de l'entreprise « Jolies Villes » vous seront adressés. Le règlement de cette facture devra être effectuée par virement bancaire dans un délai d'un mois, précisant le nom de votre entreprise et le numéro de la facture.

B - Remboursement

Un remboursement intégral est possible dans le cadre du délai légal de rétractation de 14 jours à compter de la date d'envoi de la facture.

C - Conditions d'annulation / Report de l'évènement

L'exposant est définitivement engagé de manière ferme et définitive par de son dossier de participation complet par l'organisatrice. Par conséquent, il est expressément convenu qu'en cas de désistement ultérieur de la part de l'exposant pour quelque cause que ce soit y compris en cas de force majeure le concernant et ayant pour effet de rendre impossible l'exécution de son obligation d'exposer, la totalité de la somme due par l'exposant au titre de sa participation sera exigible par l'organisateur ou lui restera définitivement acquise si elle a déjà été versée.

En cas de force majeure empêchant la tenue de l'évènement dans les conditions initialement prévues, l'entreprise « Jolies Villes » sera autorisée à annuler, modifier la date, la durée de l'évènement et/ou le lieu de l'évènement, sans que les exposants puissent réclamer une quelconque indemnité. Il est expressément convenu que constituent un cas de force majeure justifiant, à tout moment, l'annulation ou le report de l'évènement : tout cas qualifié comme tel en application de l'article 1218 du code civil et par la jurisprudence en vigueur et en particulier mais non limitativement les situations suivantes : toutes décisions législatives ou réglementaires, toutes situations sanitaires, climatiques, économiques, politiques, sociales ou liées à un risque en matière de sécurité des biens ou des personnes participant à l'évènement, non raisonnablement prévisibles au moment de la commercialisation de l'évènement, indépendantes de la volonté de l'organisateur et qui rendent impossible la tenue de l'évènement ou qui emportent des risques de troubles ou désordres susceptibles d'empêcher l'organisation et/ou le bon déroulement de l'évènement et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées. Dans le cas d'une annulation de l'évènement pour cause de force majeure ou du fait du lieu d'accueil, l'organisateur s'engage à restituer les sommes perçues aux exposants ou à proposer la tenue de l'évènement

dans un autre lieu.

D - Sécurité et responsabilité

Il est précisé que chaque exposant sera responsable de son stand et de sa marchandise. L'entreprise « Jolies Villes » ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte, de vol ou de dégradations des marchandises exposées.

E - Litiges

En cas de litige relatif au contrat, les parties s'engagent à échanger en vue d'aboutir à un accord amiable.

À défaut d'accord amiable, les parties conviennent de soumettre tout litige concernant l'interprétation ou l'exécution du contrat à la juridiction compétente.

5 - CONTRAT ET SIGNATURE

Je soussigné(e) [Nom du gérant de l'entreprise] accepte les conditions générales et particulières du présent appel à candidatures entre l'entreprise « Jolies Villes », située au 7 rue de la Fresnaie 44190 SAINT HILAIRE DE CLISSON représentée par Chloé Guibert, et l'entreprise susmentionnée [Nom de l'entreprise].

Je m'engage à être présent(e) durant la durée d'exposition-vente à laquelle le jury m'a sélectionné pour le marché de Noël de Clisson 2026.

L'équipe organisatrice sera présente durant les deux week-ends. Nous reviendrons vers vous, une fois la sélection faite, sur les détails d'organisation et de logistique.

Je confirme avoir pris connaissance des conditions de participation et m'engage à m'y conformer.

Je prends acte du fait que mon inscription à cet événement est soumise à une procédure de sélection et que ce formulaire ne vaudra acceptation de la part de l'entreprise « Jolies Villes » qu'à l'issue d'une validation favorable de ma candidature.

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter par courriel à chloe@joliesvilles.com

Bon pour accord,

Fait, le

À

Signature
(Mention lu et approuvé)

**CE DOSSIER ET LES PIÈCES JOINTES DEMANDÉES SONT À ENVOYER
UNIQUEMENT PAR COURRIEL AVANT LE DIMANCHE 14 JUIN 2026 INCLUS
À L'ADRESSE SUIVANTE : CHLOE@JOLIESVILLES.COM**